



## **Synthèse de la journée de la population européenne**

### **Thème : Migrations internationales**

**Guy Desplanques**

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)  
18 boulevard Adolphe Pinard  
75675 Paris cedex 14  
[guy.desplanques@insee.fr](mailto:guy.desplanques@insee.fr)

Au fil du temps, les migrations sont devenues un enjeu important des politiques de nombreux pays européens et de la politique de l'Union européenne. En effet, les mouvements migratoires se sont fortement accrus au cours des dernières années. Des pays comme l'Espagne et l'Italie, qui furent longtemps des pays d'émigration, ont accueilli un afflux très important d'immigrants.

Les quatre séances organisées sur ce thème dans le cadre de la journée de la population européenne ne prétendaient pas aborder les très nombreuses facettes de ce thème, parfois éloignées de la démographie. La séance de présentation, qui ouvrait cette journée, avait à la fois pour but de « planter le décor », en rappelant quelques données quantitatives sur la présence étrangère ou immigrée dans les pays européens et son évolution, et de rappeler l'enjeu des politiques d'immigration et d'intégration dans l'Europe d'aujourd'hui. La première table ronde s'est intéressée à l'avenir des migrations, en particulier avec l'intervention de représentants de trois pays situés aux portes de l'Europe des 25 : Roumanie, Maroc, Turquie. La seconde table ronde avait pour thème l'intégration. La question des indicateurs y a été largement traitée. Sous le titre « les migrations non professionnelles, la dernière table ronde s'est ouverte aux migrations de retraite et d'étudiants, aux migrations familiales et à la demande d'asile.

## **Les flux migratoires en Europe**

Dans le monde, l'Europe est une zone de forte immigration. En témoigne la place qu'occupent les personnes nées à l'étranger dans les différents pays d'Europe : en Allemagne, en Belgique, près d'un habitant sur huit est né à l'étranger ; en France, près d'un sur dix. C'est moins qu'en Suisse, au Canada ou en Australie, mais à peine moins qu'aux États-Unis (un sur huit). En se limitant aux personnes nées hors de l'Europe (à 25), le constat est cependant moins net, car une partie des personnes nées à l'étranger vivant dans des pays européens sont originaires de l'Europe : Espagnols, Italiens, Portugais en France, Polonais en Allemagne, etc.

L'importance de l'Europe apparaît plus encore par l'importance des flux migratoires actuels. À l'exception des flux vers l'Allemagne, très importants après l'ouverture des frontières des pays de l'est européen, les flux vers l'Europe se sont fortement accrus après 1995, faisant plus que doubler entre 1995 et 2003. Dans d'autres pays, Australie, Canada, Japon, l'immigration augmentait aussi, mais à un rythme moindre. Aux États-Unis, le flux d'immigrants était plutôt en baisse. En 2003 et 2004, les flux se sont stabilisés et la demande d'asile est en baisse.

D'un pays à l'autre de l'Europe, l'origine des immigrants est très diverse. En Allemagne, les Turcs sont très nombreux, mais aussi les originaires des pays de l'est européen et des pays balkaniques. En France, au contraire, beaucoup d'immigrés sont originaires d'Afrique, Algérie, Maroc, Tunisie, mais aussi pays d'Afrique noire francophone. En Italie, les Albanais et les Roumains sont nombreux. Au Royaume-Uni, les principaux flux viennent des États-Unis, d'Australie, de l'Inde ou d'Afrique du sud. Plus qu'une immigration de travail, l'immigration est familiale.

Plusieurs pays d'Europe, qui étaient des pays d'émigration, sont devenus des pays d'immigration : pays du sud, comme l'Espagne ou l'Italie, pays de l'est, comme la Hongrie ou la Tchécoslovaquie. Dans ces derniers, l'afflux vient d'autres pays européens, Ukraine, Roumanie par exemple.

## **L'avenir de la population européenne et les migrations**

Au vu des projections démographiques réalisées en 2004 par Eurostat, la population européenne est vouée à connaître un fort vieillissement, à la fois dû au baby-boom qui a touché de nombreux pays d'Europe occidentale et à la baisse de la mortalité. Du point de vue de la population active, l'arrivée sur le marché du travail de générations moins nombreuses, nées après la période de baby-boom, va s'accompagner dans les prochaines années d'une baisse de la population d'âge actif. Les migrations en provenance de l'extérieur sont donc un enjeu important pour l'avenir démographique de la région, car elles peuvent être le moyen, sinon de maintenir le niveau de la population d'âge actif, du moins d'éviter une baisse trop rapide.

Globalement, selon le scénario central retenu par Eurostat, la population de l'Europe des 25 sera plus nombreuse en 2030 qu'en 2005 : 469 millions, au lieu de 458 en 2005, soit une augmentation de 11 millions. Par contre, la population d'âge actif (20-64 ans) diminuerait, de 280 millions en 2005 à 264 en 2030, soit une baisse de 16 millions. En effet, le gain de population concernera la population âgée.

Un scénario sans migrations (plus exactement où, pour chaque pays, les entrées sont égales aux sorties), qui est certes peu réaliste, permet de voir l'impact de ces dernières. Selon ce scénario, la population européenne (25 pays) perdrait 15 millions d'habitants entre 2005 et 2030, au lieu d'en gagner 11 millions. En 25 ans, l'apport des migrations serait donc proche de 26 millions de personnes, soit 5,8 % de la population. L'absence de migrations pèserait encore davantage sur la population d'âge actif. La population de 20 à 64 ans diminuerait de 34 millions entre 2005 et 2030 (près de 13 % de moins), au lieu de 16 millions dans le scénario avec migrations.

Au-delà de leur impact sur l'ensemble de la population européenne, les migrations auront aussi de profondes conséquences sur la répartition de la population au sein de l'Europe. Par exemple, dans les projections avec migrations, la population d'âge actif sera pratiquement la même en 2030 qu'en 2005 au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en France, en Espagne, mais baissera fortement en Allemagne. Elle baissera encore plus dans les pays de l'est européen, à la fois du fait de leur faible fécondité et de leur solde migratoire négatif ou à peine positif. En l'absence de migrations, la population d'âge actif des pays de l'UE15 sera partout en baisse, sauf en Irlande. La baisse serait de 20 % en Allemagne. Dans les nouveaux pays de l'UE, le scénario sans migrations diffère peu de l'autre.

## **Les politiques d'immigration en Europe**

Même si les migrations ont des conséquences importantes pour l'Europe, et pas seulement sur le plan démographique, ce n'est que récemment que l'Union européenne s'est intéressée à cette question et a essayé de définir une politique d'immigration. Longtemps, l'immigration n'a concerné que certains pays, d'autres étant plutôt terres d'émigration. De plus, les gouvernements des pays d'immigration pouvaient penser que l'implantation d'immigrés n'était que provisoire.

Aujourd'hui, même les nouveaux pays de l'UE tendent à devenir des pays d'immigration, accueillant des personnes de pays plus à l'est. En outre, tous les pays sont confrontés à des questions ou des situations communes. Le coût des transports aériens a fortement baissé. Beaucoup de pays s'ouvrent à l'extérieur et laissent désormais leurs

ressortissants franchir les frontières du pays. La demande d'asile a fortement augmenté depuis les années quatre-vingt-dix. Des réseaux transfrontaliers se sont mis en place.

Par ailleurs, les comportements changent : aux installations définitives, viennent s'ajouter des situations où le migrant conserve des liens étroits, parfois une résidence, dans son pays d'origine, et effectue des allers-retours avec le pays d'accueil.

Le besoin d'une politique européenne se fait donc sentir, en matière de maîtrise des flux ou de droits des immigrés. Mais la volonté européenne se heurte parfois à celle des États, qui veulent rester maîtres de leur politique, et ce d'autant plus que les pays d'origine des immigrés diffèrent d'un pays à l'autre : par exemple Turquie pour l'Allemagne, pays du Commonwealth pour la Grande-Bretagne, Maghreb pour la France. La mise en place des politiques est compliquée par la diversité des périmètres concernés par des accords : les accords Schengen n'incluent pas la Grande-Bretagne, mais incluent la Norvège et l'Islande, il existe des accords particuliers entre les pays du nord de l'Europe.

Malgré cela, des avancées vers une plus grande convergence ont eu lieu. Dans plusieurs pays, le droit de la nationalité a été modifié, en général dans le sens d'un plus grand respect du droit du sol ; des régularisations ont eu lieu. Le traité d'Amsterdam a fondé les bases d'une politique commune, dont l'élargissement de l'Europe en mai 2004 marque une étape. L'harmonisation des politiques de séjour reste cependant timide : les conditions de délivrance des titres de séjour n'ont pas été unifiées.

Concernant l'avenir, les positions s'affrontent, entre ceux qui sont favorables à une immigration forte, afin de retarder les effets d'un faible dynamisme démographique, et ceux qui veulent fermer les frontières, par crainte de problèmes sociaux liés à l'importance de la population immigrée.

## **Les politiques d'intégration**

L'intégration a de multiples facettes : socio-démographique, économique, politique, culturelle. La question de l'intégration relève de la philosophie politique : outre la condition juridique des immigrés, elle soulève des interrogations sur la cohésion nationale. Par ailleurs, il y a des traditions migratoires différentes entre pays. Aujourd'hui, il n'y a pas de modèle universel, même si quelques traits communs s'observent dans de nombreux pays.

Ainsi, la France passe souvent pour un pays d'immigration de peuplement, mais pas à l'américaine ou à l'australienne. La relation au pays d'origine et la relation au premier occupant sont très différentes. Aux États-Unis, les premiers migrants ont rompu avec leur pays d'origine, et les Indiens, premiers occupants, ont été niés. En France, dans certains domaines, on applique aux étrangers le droit des pays dont ils sont ressortissants : en matière d'état civil, de nom par exemple. Depuis 1851, le droit de la nationalité obéit au droit du sol, mais il y a une plurinationalité de fait, contrairement à certains pays (Allemagne).

Plusieurs pays ont mis en place un contrat d'intégration (CAI en France, mis en place en 2004). Le Québec a été pilote. Les primo-arrivants s'engagent dans un processus.

L'intégration, comprise dans le sens le plus général, s'appuie sur cinq fondements :

- les politiques compensatoires des inégalités ;
- les politiques incitatives en direction des plus fragilisés ;
- les politiques de lutte contre les discriminations ;
- les politiques participatives : vie associative ;

- les politiques de la citoyenneté. Ces dernières peuvent être plus ou moins ouvertes : par exemple, une personne naturalisée peut se présenter aux élections en France, mais pas aux États-Unis.

Chaque pays agence différemment ces cinq fondements. En France, les critères sont objectifs pour les deux premiers piliers. Seul le troisième fait explicitement référence à l'origine ethnique. Cette diversité entre pays rend les comparaisons internationales difficiles.

Les indicateurs sont nécessaires, ne serait-ce que pour permettre l'évaluation des politiques. Mais aucun, pris isolément, ne peut rendre compte de l'intégration des immigrants. Il faut combiner les indicateurs, d'autant plus que certains peuvent être interprétés très diversement : les mariages mixtes par exemple. L'intégration est un processus qui s'inscrit dans la longue durée, sur deux générations : les indicateurs doivent en tenir compte.

### **Peut-on prévoir les mouvements migratoires des prochaines années ? (Table ronde 1)**

L'examen de trois pays situés aux frontières de l'Europe, Roumanie, Turquie et Maroc, montre que les flux vers l'Europe devraient se maintenir, mais sans explosion.

Historiquement, les pays de l'Europe de l'Est sont des pays de départ vers les anciens pays de l'OCDE ou encore les pays riches. C'est le cas de la Roumanie, qui est aussi un pays de transit, à la porte de l'Europe.

Plusieurs raisons ont contribué à l'augmentation du nombre des candidats à la migration :

- l'instabilité politique et sociale;
- l'augmentation des migrations clandestines;
- le recours à la demande d'asile.

La Roumanie a dû changer sa politique de migrations.

Au cours des dix dernières années, la tendance en matière d'émigration est régulière, avec un nombre annuel de départs de l'ordre de 30 000 personnes. Le nombre des migrations temporaires ou saisonnières évolue également.

À l'avenir, les flux d'émigrants vers l'Europe ne devraient pas augmenter, tant que les États-Unis et le Canada auront des politiques favorables envers les citoyens roumains. La question qui se pose est celle de la qualification des émigrants.

La Turquie devra attendre sept ans après son adhésion à l'Union européenne pour que ses citoyens soient autorisés à travailler en Europe. Ainsi, si la Turquie adhère en 2015, les Turcs ne viendront pas travailler librement avant 2022.

Contrairement à des informations véhiculées par les médias, toutes les études sur l'avenir des migrations de Turquie convergent vers une certaine stabilité des flux. En l'absence de limitation, c'est un peu moins de 2 millions de Turcs qui émigreraient vers l'Europe entre 2000 et 2030. Mais les limitations probables de la liberté de mouvement peuvent affecter ces chiffres. En 2030, selon les projections, la Turquie achèvera sa transition démographique ; elle n'aura plus les moyens de procurer des émigrants. De plus, les modalités de la migration changent : un nombre important de Turcs partagent leurs temps entre l'Europe et la Turquie (6 mois / 6 mois).

Par sa situation géographique, le Maroc, est devenu au fil des années une des portes d'entrée vers l'Europe les plus fréquentées. Les migrations s'orientent suivant un axe nord-sud entre les pays du nord et les pays du sud et un axe est-ouest.

Par le passé, de 1912 à 1956, date de proclamation de l'indépendance du Maroc, il y a eu des migrations de Français vers les pays colonisés. À partir de 1962, les départs vers l'Europe industrielle, et surtout la France, prennent rapidement de l'ampleur. Au cours des vingt dernières années, d'autres destinations émergent : la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas... Mais la France reste la première destination.

Actuellement un Marocain sur 10 vit à l'étranger et les émigrants sont plus instruits et plus qualifiés qu'autrefois.

Des problèmes liés à ces mouvements migratoires massifs ont émergé au Maroc : par exemple le Maroc lutte contre l'émigration clandestine vers l'Europe, et on voit de plus en plus dans l'actualité des candidats à l'immigration clandestine, venus des pays de l'Afrique sub-saharienne, interceptés et refoulés par les autorités marocaines vers la frontière saharienne du pays dans des conditions controversées.

L'immigration a un effet important sur la structure démographique des pays d'accueil ; elle affecte à la fois la croissance démographique de la population et la structure par sexe et âge. Si les migrations continuent au rythme actuel, la composition de la population sera fortement modifiée : à l'horizon 2030, 30 % de la population serait d'origine étrangère et les populations d'origine étrangère ou mixte seraient majoritaires dans les populations des pays de l'Union Européenne.

En matière de capital humain, la migration soulève des problèmes de sélection. Elle contribue à vider les pays en développement de leurs élites qualifiées et très bien formées. Cette caractéristique peut agir positivement parce qu'elle facilite l'intégration des immigrés dans le pays d'arrivée, mais elle pose de graves problèmes dans le pays d'origine. Ce schéma vaut plutôt pour l'immigration économique. Il pose deux problèmes :

- Il est difficile de distinguer entre migrants pour raisons économiques et migrants pour raisons sociales, les causes des migrations étant souvent liées et combinées.
- La sélection des migrants se fait dans le pays d'arrivée et non dans le pays d'origine.

Les problèmes liés au « capital humain » doivent être traités au cas par cas, car il faut intégrer les caractéristiques socioculturelles de chaque pays d'accueil et de chaque pays de départ.

## **L'intégration des populations immigrées dans les pays d'Europe (Table ronde 2)**

Le terme intégration a des sens variables suivant les pays. Il dépend largement du contexte : ainsi, l'existence de minorités ethniques influence le mode d'insertion, surtout pour les personnes qui appartiennent à ces minorités. Dès lors, établir un palmarès des pays qui intègrent le mieux leurs immigrants n'a pas de sens. Pour autant, chaque pays souhaite pouvoir disposer d'informations pour savoir comment les immigrants, mais aussi leurs descendants, participent à la vie du pays. Les administrations en charge des politiques en la matière ont donc besoin d'informations.

En France, c'est la direction de la population et des migrations (DPM), au sein du ministère des affaires sociales, qui est chargée de définir et de mettre en œuvre la politique d'intégration. Celle-ci a connu plusieurs infléchissements récents :

- accent mis sur l'intégration pour assurer une meilleure cohésion nationale, par exemple par la lutte contre les méfaits de la concentration géographique ;
- mise en place du contrat d'accueil et d'intégration qui s'appuie sur plusieurs principes : connaissance de la langue française, respect de l'égalité hommes – femmes ;
- mise en place d'une nouvelle loi budgétaire, qui doit s'appuyer sur des indicateurs et oblige à justifier les dépenses.

La France dispose de données de qualité, avec les recensements, l'état civil, l'enquête sur les immigrés et enfants d'immigrés de 1992, avec une définition de l'immigré (né étranger à l'étranger) utilisée largement. Dans les prochaines années, elle pourra s'appuyer sur des données enrichies : enquête sur la construction des identités, nouvelle enquête sur les immigrés et leurs descendants, enquêtes longitudinales, enquête sur les primo-arrivants, informations complémentaires dans certaines enquêtes pour distinguer les descendants d'immigrés, meilleure utilisation des sources administratives. L'administration contribue au financement de ces opérations. La valorisation de ces données suppose un bon dialogue administration - recherche.

### **Quels indicateurs pour mesurer l'intégration ?**

La mise au point d'indicateurs suppose une bonne compréhension de ce qu'est l'intégration : qui intègre ou s'intègre ? à quoi s'intègre-t-on ? Elle nécessite des mesures objectives.

Au niveau européen, ont été définis 11 principes de base de l'intégration. Leur mise en œuvre oblige à comparer les lois et les politiques, et à harmoniser les données, au delà de philosophies différentes.

Trois types de sociétés peuvent être identifiés :

- assimilationnistes ;
- celles qui prônent l'intégration, sur la base de normes centrales ;
- pluralistes / multiculturalistes, dans des pays où sont identifiées des minorités, mais où existe une majorité.

Dans ce découpage, la tolérance face à la diversité est le principal enjeu.

Pour l'analyse, on est amené à distinguer quatre ensembles : les étrangers, les immigrés, les descendants des immigrés, les minorités ethniques, avec des mécanismes de reproduction sur plusieurs générations. Des normes peuvent être adoptées dans des groupes particuliers sans tenir compte des modèles de référence.

Les indicateurs d'intégration doivent être pertinents, c'est-à-dire porter sur des dimensions importantes de l'intégration : emploi, éducation, logement, accès aux soins, relations avec la société d'accueil, exercice des droits, respect de la loi, par exemple. Ils prennent du sens par rapport à un modèle d'intégration. Même s'il n'y a pas de modèle unique, les indicateurs doivent refléter à la fois la perception qu'ont les immigrés et celle de la société d'accueil.

La pertinence des indicateurs pour les migrants et pour la société d'accueil doit être vérifiée : en Grande-Bretagne, dans ces deux ensembles de population, des interviews ont été

réalisés et des groupes de discussion mis en place à cette fin. Le recueil d'information a porté sur les aspirations, sur l'étendue des relations, sur les facteurs facilitant l'intégration. Il a aussi porté sur les définitions : mélange, tolérance, égalité des chances, discrimination, accueil et sentiment amical (friendliness), sentiment d'appartenance, durée, valeurs partagées. Il a fait émerger des associations entre items : harcèlement social et sentiment amical de la population locale, durée de séjour et revenu, etc. En conclusion, des indicateurs ont été retenus : emploi, maîtrise de la langue, participation, citoyenneté, critères de logement, discriminations raciales, religieuses, culturelles, éducation.

L'intégration « économique », en matière d'éducation et d'emploi, est un élément-clé de l'intégration des immigrés ou de leurs descendants. Le travail mené par l'OCDE, qui porte sur plusieurs pays d'Europe et particulièrement sur la Suède et l'Allemagne, aboutit à plusieurs constats.

La participation au marché du travail est plus faible pour les migrants que pour les personnes originaires du pays d'accueil. C'est particulièrement vrai pour les femmes. Mais le niveau de participation dépend à la fois du contexte économique, surtout lors de l'arrivée des migrants, et des conditions d'arrivée. Relativement à celle des originaires du pays, la situation des migrants est plus difficile si le climat économique est défavorable et cet effet négatif se fait sentir dans les années qui suivent. Les personnes qui arrivent dans le cadre du regroupement familial et les réfugiés peinent davantage à trouver un emploi que celles qui sont entrées comme travailleurs ; ces derniers ont parfois été sélectionnés au départ. Dans tous les cas, l'ancienneté de présence réduit l'écart avec la population autochtone. Les difficultés résident surtout dans l'accès à l'emploi ; une fois un travail trouvé, les disparités entre immigrés et autochtones s'estompent. Une expérience précoce du travail dans le pays d'accueil et la connaissance de la langue du pays d'accueil s'avèrent des atouts importants, particulièrement en Allemagne.

De ce point de vue, les descendants d'immigrés (« seconde génération »), qui ont en général suivi leurs études dans le pays d'accueil et maîtrisent mieux la langue, devraient être proches des personnes originaires de ce pays, du moins à statut socioéconomique des parents donné. En réalité, les études montrent qu'ils réussissent moins bien sur le plan scolaire. Un contact précoce avec la culture locale serait susceptible de réduire ce désavantage.

### **Les migrations non professionnelles (Table ronde 3)**

Dans un monde soumis à des bouleversements, par exemple à la suite des événements du 11 septembre 2001, il est nécessaire de garder à l'esprit que l'immigré est aussi un émigré.

L'immigration temporaire s'est souvent transformée en migration permanente. Dès lors, se pose la question de la migration de retour, en particulier au moment de la retraite. Faut-il rester, ou partir, ou ni l'un ni l'autre ? Faire le va-et-vient entre transmigration entre les pays d'origine et les pays d'installation ? Assiste-t-on à une intégration par la retraite ?

Une enquête française, réalisée par la CNAV en 2003 auprès de 6 200 immigrés de 45 à 70 ans, apporte des éléments de réponse.

Près de 7 % des répondants souhaitent retourner au pays. Cette proportion atteint 17 % pour les immigrants venus d'Afrique Subsaharienne, mais seulement 2 % pour ceux d'Algérie.

Qui souhaite repartir ? Les hommes plus que les femmes, les personnes ayant une activité professionnelle, ceux qui ne sont pas propriétaires en France. Les migrants récents sont plus nombreux à vouloir repartir, de même que ceux qui n'ont pas la nationalité française, ceux qui ont de la famille au pays d'origine ou qui n'en ont pas en France. Le désir de repartir est plus vif parmi les ressortissants du Portugal, de l'Afrique noire et de l'Asie.

Ceux qui souhaitent rester en France, une grosse majorité des répondants, sont en particulier les immigrants de très longue date qui viennent d'Italie, d'Espagne, d'Afrique du nord et d'Asie. Les retraités souhaitent davantage rester en France : la durée de résidence, la situation de retraite vont de pair avec une certaine stabilité du mode de vie et des revenus et sont favorables au maintien dans le pays d'accueil. Mais cette vision positive de la France prévaut surtout pour ceux qui ont un niveau de vie relativement confortable. Elle est moins partagée en cas de niveau de vie trop faible ou de problèmes de santé.

La modalité « faire le va et vient » est également fréquente, en particulier parmi les ressortissants du Portugal et de l'Afrique du nord (Tunisie plus qu'Algérie et Maroc). Qui choisit le « va et vient » ? On retrouve à peu près les mêmes facteurs que pour la catégorie « désir de retour au pays », avec quelques différences : la vie en couple (ce facteur ne joue pas pour le désir du retour au pays d'origine), un niveau de revenu assez élevé, l'éloignement géographique, avec le Portugal qui se distingue, enfin le fait de ne pas avoir ses parents en France.

Restent des personnes qui retournent au pays pour de longues périodes, qui se partagent entre les deux pays. Ce sont plutôt des Européens du nord, originaires de pays frontaliers. Les Italiens pratiquent davantage cette « transmigration » que les Espagnols. Les Portugais retournent moins souvent à cause de la distance et du coût.

## **Les migrations d'étudiants**

### ***Un paysage universitaire européen soumis à de profonds bouleversements.***

Il existe quelque 3 300 établissements d'enseignement supérieur dans l'Union Européenne, environ 4 000 dans l'Europe dans son ensemble. Ils accueillent un nombre croissant d'étudiants : plus de 12,5 millions pour l'année 2000, contre moins de 9 millions dix ans auparavant.

Le paysage universitaire européen se caractérise par une importante hétérogénéité, qui s'exprime en termes d'organisation, de gouvernance, de conditions de fonctionnement, de statut et de condition d'emploi, et de recrutement des professeurs et de chercheurs. Cette hétérogénéité se manifeste entre pays et aussi à l'intérieur de chaque pays.

Les défis les plus importants auxquels sont confrontés les universités sont de nature européenne, si ce n'est internationale ou mondiale. Se posent en particulier la question de la reconnaissance des qualifications et celle des obstacles à la mobilité des étudiants et des chercheurs en Europe qui reste marginale.

Le nombre de personnes (étudiants, professeurs et chercheurs) bénéficiant d'une aide communautaire au titre d'une période de mobilité transnationale s'est rapidement accru depuis le lancement des premiers programmes de mobilité financés par la communauté. Cependant, ces bénéficiaires ne représentent qu'une faible proportion de la population concernée. Par exemple, le programme ERASMUS a permis à 115 000 étudiants de participer à une expérience de mobilité en 2002, ce qui représente environ 1 % de la population étudiante en

Europe. Parmi les enseignants d'établissements scolaires, seulement quelques 40 000 en 2003 ont participé à une action de mobilité, et le taux de participation est à peine plus élevé pour les professeurs d'universités (16 000 professeurs concernés en 2002).

Ces périodes de mobilité sont souvent de durée extrêmement limitée, parfois quelques jours.

Cette faible moyenne cache de fortes disparités entre les États membres. Ainsi, 68 % des étudiants luxembourgeois, 10 % des étudiants grecs et 9 % des étudiants irlandais étudiaient en 2000 en dehors de leur pays. À l'inverse, seuls 0,7 % des étudiants du Royaume Uni et 1,2 % des étudiants espagnols étaient dans ce cas.

Le Livre vert de la commission de 1996 « Éducation - Formation - Recherche : les obstacles à la mobilité transnationale » visait à identifier ces obstacles et proposait des pistes d'actions pour les éliminer. Pour promouvoir la mobilité, il importe d'en faire connaître les bénéfices.

### *L'indispensable ouverture des universités européennes sur l'extérieur*

Les universités européennes opèrent dans un environnement de plus en plus « mondialisé » et se retrouvent en concurrence avec les universités des autres continents. Les universités européennes attirent moins d'étudiants et surtout moins de chercheurs étrangers que les universités américaines.

Jusqu'à récemment, les étudiants européens étaient deux fois plus nombreux à aller aux États-Unis que les étudiants américains à venir étudier en Europe. Les premiers cherchent en général à obtenir un diplôme complet de l'université d'accueil, le plus souvent à un niveau avancé et dans les domaines scientifiques et technologiques. Les seconds viennent en Europe, en général, pour une période brève dans le cadre du diplôme de leur université d'origine, le plus souvent à un stade peu avancé de leur cursus et majoritairement en sciences humaines ou sociales.

Les universités européennes offrent en effet aux chercheurs et aux étudiants un environnement moins attrayant, souvent par manque de masse critique. Mais d'autres facteurs, extérieurs à l'université, jouent également un rôle important : le caractère inadapté et mal harmonisé des dispositions en matière de visas et de titres de séjour pour les étudiants, les enseignants et les chercheurs étrangers ; les rigidités du marché du travail ou encore un esprit d'entreprise moins développé qui limite les possibilités d'emploi dans les secteurs innovants.

Pour inverser cette situation, plusieurs États membres ont récemment pris des mesures pour renforcer l'attrait de leurs universités. Dans le même sens, la Commission a présenté une proposition de directive relative aux conditions d'entrée et de séjour des étudiants et des chercheurs de pays tiers. Enfin, l'Union s'est engagée à apporter un soutien renforcé à l'attractivité des universités européennes, qui devrait permettre l'accueil de plus de 400 chercheurs et doctorants de pays tiers dans les universités européennes entre 2003 et 2006 ainsi que dans le cadre de l'initiative « ERASMUS WORLD ».

### **Les migrations familiales**

La décision de la migration est prise au sein de la famille. Dans la plupart des cas, une personne part puis cherche à opérer un regroupement familial. Ceci n'est pas toujours facile,

entre autres pour des problèmes réglementaires. Dans ces conditions, une migration de travail se transforme au bout d'un moment en migration de peuplement.

Au départ, le projet des migrants est un projet matériel. Mais c'est aussi un projet social. Par exemple les Portugais arrivent avec en tête un projet de retour au pays ; vite, ils construisent leur maison au Portugal. Mais par la suite, ils s'installent en France et y restent même après la retraite.

Les femmes et surtout les enfants jouent un rôle très important dans l'intégration et l'ouverture de la famille à la modernité. La famille joue aussi un grand rôle pour la santé de ses membres, y compris la santé mentale.

## **Les réfugiés**

La période de forte demande d'asile, au titre de la convention de Genève, démarre dans les années 1970. Ce n'est que depuis cette époque qu'on peut demander l'asile, juste au moment où l'immigration est limitée par les pays d'accueil (1974 en France), juste après le coup d'État au Chili en 1973, peu avant la question des réfugiés de l'Asie du sud-est. Depuis, l'asile, qui devait être une exception, s'est universalisé. Les années 1970 sont une période de consensus sur l'asile, pour soutenir les réfugiés de la dictature brune et les réfugiés de la dictature rouge. En 1989, la chute du mur de Berlin est un élément fondateur dans le renouveau des problématiques d'asile.

La construction réglementaire pour décliner la convention de Genève s'est faite diversement suivant les pays. En France, les textes sont pris en mai 1985.

Les années 90 vont obliger à multiplier les gestes contradictoires : restriction à la procédure d'asile d'un côté, opérations d'évacuations de l'autre (ex réfugiés bosniaques...). Au cours de cette période, pratiquement tous les pays réforment leur loi sur l'asile, avec l'objectif d'une approche européenne.

La quatrième période(1999-2005) est celle du début de politiques européennes, en ménageant les pays du Sud de l'Europe, devenus pays d'immigration, dont l'appareil réglementaire est en retard.

Aujourd'hui, le débat sur l'immigration est réouvert. C'est une condition nécessaire pour sauvegarder le système de protection pour les réfugiés.